

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Éric Charbonneau	1.1 Maire	38 593	17 001	4 070	1 206
Yves Arcouette	1.2 Conseiller	14 224	5 667		
Johanne Joannette	1.3 Conseiller	12 864	5 667		
Raymond Bisailon	1.4 Conseiller	12 864	5 667		
Annie Gagnon	1.5 Conseiller	14 224	5 667		
Bruno Lavallée	1.6 Conseiller	15 584	5 667	850	425
Pierrette Lajoie	1.7 Conseiller	15 584	5 667		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).